ramené de Trouville dans sa charette le petit Romain Labétan, qui était ivre à ne plus pouvoir se tenir debout. A mon âge quelle honte! Si j'avais eu vingt-cinq ans, ou seulement seize, personne n'y aurait trouvé à redire; les pêcheurs buvaient tous et rien ne pouvait les en corriger, quoiqu'il arrivât souvent malheur à des barques dont tout l'équipage était revenu ivre à bord après un jour de fête passé à terre. Mais se griser à douze ans, ça ne se faisait pas; j'allais être montré au doigt dans tout le village.

Et Georges, à qui j'avais pensé si souvent! J'avais fait de si beaux projets pour lui montrer Villerville et les environs quand il viendrait nous voir! Nous avions eu quelquefois de ses nouvelles, par des gens du Duclair que la mère Marguerite avait chargés de ses compliments à la mère Persil, en attendant qu'elle eût affaire du côté de chez nous; et nous avions bien souvent parlé de cette visite. Et voilà! ils étaient venus, et, par ma faute, je n'en avais retiré que de la honte et du chagrin. Georges ne m'avait seulement pas parlé, il m'avait regardé d'un air qui voulait dire: comment, voilà ce que tu es devenu! et la mère Marguerite comme elle m'avait traité!

J'allais toujours, ruminant ainsi mon malheur; je ne sais combien de temps je marchai, mais je finis par ne plus pouvoir me soutenir; je n'avais pas mangé et la faiblesse me prenait. Je me jetai sur l'herbe au bord du chemin, et je m'y endormis bientôt de lassitude.

Je sentis tout à coup une main rude qui me secouait.

—Hé! Romain! hé! Labetan! petit! qu'est-ce que tu fais là? As-tu encore un vilain drôle!

Je me réveillai lentement; les derniers mots me tirèrent tout à fait de mon sommeil, et j'ouvris les yeux pour regarder celui qui me parlait. C'était un garçon boulanger de Villerville, qui portait du pain dans les maisons de campagne des environs; il avait arrêté l'âne qui traînait sa petite charrette pour venir voir ce que je faisais là. J'étais bien sûr de ne pas l'avoir vu la veille au *Pêcheur Normand* et pourtant il savait déjà mon histoire; il fallait qu'elle eût fait le tour du pays depuis le matin. Ma confusion redoubla.

—Allons, reprit le garçon, lève-toi et va-t-en! Il est six heures, sais-tu? et tu as encore un bout de chemin à faire. Reconnais-tu seulement où tu es? Non, n'est-ce pas?

Je regardai autour de moi! je voyais tout trouble et quand j'essayai de me lever, la tête me tourna et mes jambes flageolèrent.

—Tu n'as donc pas encore cuvé ton cidre! me dit le garçon goguenard. Si ça ne fait pas pitié! un gamin qui sort de nourrice!

Tout en parlant, il tâchait de me faire tenir droit sur mes pieds, et je m'efforçais de reprendre mes idées. Mais je n'étais pas encore bien maître de moi-même, car voyant les pains rangés dans sa charrette instinctivement, comme un mendiant, je tendis la main en murmurant:

—J'ai faim.

—Faim? répéta le garçon étonné; c'est soif que tu veux dire? Ma foi tu as triste mine pauvre petit, mange, ça fera peut-être passer ton cidre!

Et il me présenta un pain sur lequel je me jetai comme un affamé que j'étais.

A mesure que je mangeais, je me sentais revivre.

—Merci, dis-je au garçon, dès que j'eus repris un peu de force. Quand j'aurai des sous je vous payerai; mais ceux qu'on me donne je les donne tous à la mère Persil....

—Excepté ceux qui vont au cabaret, hein?

—Oh! jamais! m'écriai-je avec désespoir. Jamais je n'avais bu.... hier c'était la première fois.... et ce n'est pas moi qui payais....

—Tu aimais mieux te faire régaler, mon gaillard! Allons, tout péché miséricorde. Je vais te remettre dans ton chemin.... une fois sur la route de Trouville, tu te reconnaîtras bien, n'est-ce pas? Moi j'ai encore une course à faire.

Je marchai à côté de lui la tête basse; c'était peine perdue de protester de mon innocence; je le remerciai encore et je le quittai bientôt pour lui prouver que j'avais ma tête à moi et que j'étais capable de retrouver ma route tout seul.

Je rentrai à la nuit: Hilaire était déjà couché et le père Persil aussi. La mère Persil m'attendait. Elle me gronda très fort; ce n'était pas une raison parce qu'il avait fait une sottise pour s'en aller passer sa journée on ne savait où, pendant qu'on avait de l'ouvrage à la maison; et je prenais au grand galop le chemin de me faire renvoyer à l'hospice. Et puis comme malgré sa colère elle avait pitié de moi, elle ôta de dessus les cendres chaudes un poêlon plein de soupe et le mit devant moi en me disant: "Allons, mange et puis va dormir."

Devant ces reproches j'étais resté comme un ahuri, ne trouvant rien à lui répondre; mais sa bonté me bouleversa. Je saisis sa main dans les miennes, et je fondis en larmes en m'écriant: "Oh! mère Persil! ma chère mère Persil!"

Elle se mit à caresser ma tête tout doucement, et je vis ses petits yeux gris devenir humides.

—Allons.... paix.... me disait-elle; tu ne le feras plus....! Tu dois pourtant te rappeler des choses terribles.... des choses qui devraient t'ôter le goût de boire.... Les gens disent que tu seras un ivrogne, parce que ton père l'était.... Des bêtises! On ne fait jamais que le mal qu'on veut!... Si tu étais un garçon de cœur tu t'appliquerais à ne jamais boire un coup de trop.... rien que pour les faire mentir!

Je me jetai dans ses bras, j'y pleurai avec délices. Mon chagrin s'était dissipé tout à coup, je sentais qu'elle me pardonnait, qu'elle ne me méprisait pas, qu'elle ne me condamnait pas, elle, à devenir ivrogne.

Et puis j'étais frappé de cette idée: être sobre sans remords, sans reproche, rien que pour les faire mentir! Les faire mentir oui, je le ferais mentir, la mère Marguerite et les autres!

Je ne fis pas de promesses à la mère Persil; je n'étais pas éloquent et ne savais pas trouver les mots pour composer de belles phrases; mais elle comprit ce que j'avais dans la tête et dans le cœur, car elle finit par m'embrasser en me disant: "C'est bien mon petit, essuie tes yeux et mange ta soupe."

Je lui obéis. Jamais soupe ne m'a paru si bonne, faut dire aussi que j'avais si grand'faim!

Quand on a commis une faute, qu'on s'en est repenti et qu'on a été pardonné, on croit qu'on en a fini avec elle. Pas du tout, on commence seulement à l'expier. La mère Persil ne me reparla jamais de cette malheureuse affaire; mais tout le monde n'avait pas le cœur aussi compatissant qu'elle. Le père Persil revint souvent là-dessus, en dépit des: "Taisez-vous Persil", qu'elle lui adressait en les accompagnant parfois d'une bourrade; Lebienfait que je rencontrais tous les jours de marché, quand il amenait au village des volailles ou des pommes de terre, ne manquait guère de m'offrir une place dans sa charrette avec un air moqueur qui me faisait monter le rouge jusqu'aux cheveux; le garçon boulanger me riait au nez quand il passait près de moi, et j'eus l'ennui de rencontrer dans les rues de Villerville—pas à Trouville, je n'osais plus y aller—Panisse, Lelaip et tantôt l'un tantôt l'autre des marins du *Pêcheur normand*. Ils me faisaient quelquefois un signe de connaissance; le plus souvent ils ne me remarquaient même pas; ils se souciaient bien de moi! mais rien que de les voir, je me sentais mal à mon aise.

Si ce n'avait été que cela! Mais la mère Marguerite, qui n'était pourtant pas une méchante femme, avait travaillé à ma réputation pendant la journée qu'elle avait passée à Villerville. Elle y connaissait d'autres personnes que la mère Persil; et elle avait raconté dans plusieurs maisons l'histoire de mon enfance, embellie Dieu sait comme!

On parlait donc dans tout le pays de mon père, un scélérat qui avait tué sa petite fille et qui était en train de faire périr sa femme de chagrin et de mauvais traitements, quand il s'était laissé prendre dans un engrenage, un jour qu'il était ivre dès le matin. J'étais tout son portrait,—ceux qui le disaient ne l'avaient jamais vu,—je commençais déjà à l'imiter, on pouvait se faire une idée de ce que je deviendrais par la suite.

Ces prédictions ne produisirent pas le même effet sur tout le monde. Les femmes en général me faisaient mauvaise mine, elles n'aiment pas les ivrognes, elles savent ce qu'elles ont à souffrir d'eux. Mais les hommes, surtout les marins, ne pouvaient pas trouver le péché bien grave: "Bah! disaient-ils, il sera comme les autres!" et souvent quand je les avais aidés à pêcher la crevette ou que j'étais allé avec un canot les chercher à bord de leurs barques pour venir passer la nuit à terre (Villerville n'a pas de port, et ses pêcheurs sont obligés de mouiller au large quand ils ne veulent pas rentrer sitôt à Trouville ou à Honfleur) souvent, dis-je, ils voulaient m'emmener avec eux au cabaret en manière de récompense. Mais je ne m'y laissais plus prendre; n'importe, ils étaient tous convaincus que si je ne buvais pas à présent je n'en serais pas moins un ivrogne plus tard comme mon père.

Je ne dis pas que je n'étais pas tenté quelquefois; quand le [illegible] à grand soif; et puis c'est bien le cidre, surtout le cidre doux, qui mousse [illegible] du vin de Champagne. Mais quand j'avais trop envie de céder à la tentation je faisais comme les gens qui [illegible] un vigoureux coup de pied pour remonter. M[illegible] coup de pied, à moi, c'était [illegible] la mère Persil m'avait dit une fois: "Quand ce ne serait que pour les faire mentir!"

Oui, je restai sobre, en grande partie pour les faire mentir. Ce n'était pas un bien bon motif, mais le bien est toujours le bien, pour quelque motif qu'on le fasse.

D'ailleurs j'en avais d'autres, ma reconnaissance et mon amitié pour la mère Persil, et puis aussi le désir de regagner l'estime de la petite Rose.

Car je l'avais perdue, je ne pouvais pas en douter. On me trouvera bizarre, peut-être de tenir à l'opinion d'une gamine de neuf ou dix ans; mais elle était si gentille! Il y avait si longtemps que j'avais envie d'être son ami, de jouer avec elle, d'entendre sa petite voix rieuse me dire: "Mon Romain, mon petit Labétan, mon cher cousin."—Je n'étais pas son cousin du tout mais c'était un nom d'amitié qu'elle me donnait.

Et toutes ses petites affaires qu'elle me racontait! et cette coutume de recourir à moi dès qu'elle était embarrassée pour quelque chose. Je l'aimais de tout mon cœur; il me semblait que c'était Lili devenue grande.

Eh bien, à présent, elle ne venait plus jouer avec moi, elle ne me parlait plus, elle détournait la tête avec un air triste quand je passais près d'elle. Nous nous trouvions souvent ensemble; nous étions si proches voisins! Mais on aurait dit qu'elle ne me connaissait plus. Était-ce parce qu'elle grandissait, que sa mère lui avait dit de changer de manières avec nous? Peut-être bien; pourtant elle s'amusait encore à taquiner Hilaire; moi, jamais plus. Je sentais qu'elle me regardait quand on parlait d'un ivrogne; sûrement elle avait écouté toutes les mauvaises paroles qui se disaient à mon sujet, et elle voyait en moi un futur ivrogne, comme ceux dont on entendait le soir crier les femmes et les enfants, quand on passait un jour de paye dans les rues du village.

Ils ne connaissent pas leur bonheur les enfants qui sont assez heureux pour être fils d'un brave homme et pour n'entendre autour d'eux que l'éloge de leur père. Ils n'ont encore rien fait, personne ne peut savoir s'ils seront bons ou mauvais; et déjà tout le monde les accueille, toutes les mains se tendent vers eux, on n'attend d'eux que du bien; pourquoi ne seraient-ils pas pareils à leur père? Ah! j'enviai bien souvent Hilaire dont le père avait été un brave marin, et même Georges qui n'avait jamais connu le sien; au moins personne ne pouvait lui en dire du mal.

Je n'ai rien à dire sur les trois années qui suivirent. Le père Persil devenait de plus en plus incapable de travailler; il allait et venait dans la cour, la maison et la prairie, traînant les pieds, une gaule ou un râteau à la main et mettant deux heures à retourner une poignée d'herbe ou à faire tomber une douzaine de pommes. Par bonheur je prenais des forces à mesure qu'il en perdait; rien ne restait donc en souffrance. Hilaire travaillait aussi quand l'idée lui en prenait; alors il abattait beaucoup de besogne, car il était bien plus grand et plus fort que moi.

Il riait toujours et devenait un beau garçon; sa grand'mère en était folle, et trouvait bien tout ce qu'il faisait.

XIII

TROIS ANS APRÈS.—TENTATIONS.—RENCONTRE D'UN GROUPE DE PETITES FILLES.—TRISTESSES.—JE VEUX FAIRE UN CADEAU A LA PETITE ROSE.

J'arrivai donc à seize ans, et Hilaire en avait dix et demi; nous n'étions plus des enfants, et naturellement la compagnie des enfants ne nous attirait guère. Il y avait déjà longtemps qu'Hilaire fréquentait des hommes faits, des ouvriers, des cultivateurs et surtout des marins; moi, je restais le plus souvent seul à la maison tant que j'y avais de l'ouvrage, dans la campagne ou au bord de la mer quand j'avais du loisir.

Mais quand la barbe commença à me pousser, il me vint en même temps une tristesse, un ennui d'être seul et un besoin d'activité que je ne me connaissais pas. Je me laissai donc emmener peu à peu, par les pêcheurs que j'aidais, par les ouvriers du pays qui m'avaient vu grandir, et nous allions soit à Villerville même, soit à Trouville ou à Honfleur et aux fêtes des environs.

J'y dansais comme les autres, et on trouvait que j'avais le pied léger, quoique je ne fusse pas de la force d'Hilaire, qui vous enlevait sa danseuse au bout de son bras comme une plume. Après la danse on avait soif naturellement: impossible de ne pas boire. Je refis donc connaissance avec les tables du cabaret et avec le jeu de boules; j'appris même à jouer au billard et j'eus une réputation d'adresse dans tout le pays.

Si je n'avais eu que cette réputation-là! Mais de ce que l'on me voyait parfois le verre en main après une partie qui m'avait mis en nage, on recommença à dire que j'étais un incorrigible buveur.

Il y avait des moments où je me disais qu'après tout, puisqu'il y avait tant d'ivrognes, c'est qu'ils trouvaient un bien grand plaisir à boire après qu'ils n'avaient plus soif. Pourquoi ne me donnerais-je pas ce plaisir-là, puisque j'en souffrais le dommage sans en avoir le profit? Et il m'arriva, pour me tâter, de vider un pot que j'aurais bien laissé à moitié plein.

....Je fus arrêté sur ce chemin-là par Hilaire, le croirait-on? Un jour qu'il trouvait que j'en avais assez—et il n'avait pas tort—il m'ôta le pot de cidre des mains en me disant: "Allons ne va-tu pas encore faire l'imbécile pour nous faire pincer par la grand'mère!"

Tout de suite il me revint le vif souvenir de ce jour où la mère Persil nous avait rencontrés dans le chemin, Hilaire me traînant et moi tombant à chaque pas comme une brute. J'eus honte de moi-même; je lâchai le pot de cidre et je sortis du cabaret de Vasouy, où nous étions ce jour-là.

Une fois dehors, quoique ce fût dimanche je ne me sentis pas d'autre envie que de rentrer, et je repris la route de Villerville. Le temps était beau, une jolie journée de printemps, avec un ciel bleu et des fleurs partout dans l'herbe; je rencontrais à chaque instant des familles qui se promenaient au soleil. Entre Cinqueboeuf et Villerville, je me croisai avec une compagnie de petites filles, de dix à douze ans, qui se tenaient par la main et barraient presque la route.

Elles se tenaient droites et marchaient gravement, tant pour ménager leurs belles toilettes du dimanche que parce qu'on approchait de la première communion: le curé, au catéchisme, leur avait probablement recommandé d'être sages et de se bien tenir.

Je leur fis un salut de connaissance, car c'étaient toutes des enfants du pays que j'avais vues toutes petites. Celle du bout de la rangée, que je frôlai en passant, détourna la tête et rangea sa robe, comme si elle eût passé à côté de quelque chose de laid et de malpropre, qu'elle ne voulait ni voir ni toucher. C'était Rose!

J'en restai là, planté comme un ahuri au bord de la route, et j'entendis distinctement, dans le groupe des fillettes qui s'éloignaient à petits pas, d'abord des rires — les filles, petites ou grandes, rient toujours quand elles passent à côté d'un garçon — et puis ces mots: "Ton ami Romain" auxquels la voix de Rose répondit avec un accent décidé:

—Il n'est plus mon ami: c'est un vilain ivrogne. Il sera comme son père, il fera mourir sa femme de chagrin, et il tuera ses enfants.

Il y eut dans toute la bande un murmure d'indignation, mais je n'entendis plus ce qu'elles disaient; elles étaient maintenant trop loin de moi.

Je ne rentrai pas au logis; j'allai m'étendre dans la grande herbe, au bout du pré, le long d'une haie d'aubépine, et là, je pleurai de colère autant que de chagrin. Cette petite Rose! ce n'était plus seulement pour obéir à sa mère qu'elle m'évitait; elle se mêlait de me juger et de me condamner, elle aussi! Je serais comme mon père.... Tout m'y poussait: les gens finiraient par avoir raison, à la fin!....

Eh bien, non! ils n'auraient pas raison! Je les ferais mentir! j'en étais bien le maître, après tout! leurs méchants propos ne me forceraient pas à boire, si je ne voulais pas, moi! Je leur montrerais qu'on peut être le fils d'un ivrogne sans être ivrogne soi-même. Ce serait trop fort, si on devait hériter malgré soi des vices de son père! il n'y aurait pas de bon Dieu alors!

Ma résolution était prise, bien prise, et je me sentais ferme comme un roc pour résister à la tentation. Je me relevai et comme il était encore de bonne heure et que je n'aurais eu que faire à la maison, je repris ma promenade; seulement je m'en allai à travers bois, regardant les feuilles vertes, les arbres de différentes espèces, les bêtes qui couraient dans l'herbe ou qui volaient en l'air. Il y en avait beaucoup dont je savais les noms, et je me disais que je serais heureux d'être un savant, un de ces hommes qui savent tout et qui ne doivent jamais s'ennuyer.

Les hommes d'aujourd'hui sont plus heureux que ceux de mon temps, c'est bien sûr; ils vont à l'école et apprennent à lire, et encore quelque chose avec; aussi, je ne comprends pas qu'il y ait encore des ivrognes. Quand j'étais jeune, les jours de grand froid ou de mauvais temps, qu'est-ce qu'on pouvait faire quand on avait fini son ouvrage? On allait au cabaret, c'était excusable. Mais à présent qu'on sait lire, il n'y a rien de tel qu'un livre pour vous faire passer le temps, et il faut bien avoir le cerveau fêlé pour aller s'enfermer dans un endroit étouffant, qui pue le vin et le tabac, quand on pourrait, dans sa propre maison, apprendre en s'amusant tant de choses belles et intéressantes.

Moi, je ne savais point lire, aussi je trouvais les dimanches un peu longs quand il pleuvait. Cela me rendit ingénieux; je me mis, ces jours-là, à faire dans la maison toutes sortes de petits arrangements utiles. La mère Persil n'en revenait pas de l'esprit que j'avais, à ce qu'elle disait.

Cependant je ne prenais pas mon parti du mépris de la petite Rose. Cela aurait dû m'être bien égal; depuis plusieurs années je n'avais plus guère de rapports avec elle; je la voyais aller et venir, puisque nous étions assez proches voisins, et j'avais de temps en temps occasion de lui parler pour les affaires de son ménage ou du nôtre, mais les jeux et les causeries étaient finis entre nous. D'ailleurs ce n'était jamais qu'une petite fille. N'importe, j'éprouvais le besoin d'avoir une explication avec elle. Seulement, je n'osais pas l'aborder comme cela, à propos de rien, pour lui dire: "Rose, tu te trompes à mon sujet, je ne suis pas un ivrogne, je suis honnête garçon et je ne ferai jamais mourir personne de chagrin." Je cherchai un moyen, et voici ce que je trouvai.

Rose allait faire sa première communion; à cette occasion-là, il me sembla que je pourrais bien lui offrir un petit cadeau, une image de sainte, une médaille ou autre chose. J'avais de l'argent pour l'acheter. A la vérité, le père Persil n'avait jamais pu se décider à me donner des gages; et je n'en réclamais pas, vu qu'il laissait sa femme me payer mes vêtements: c'était tout comme si elle m'eût donné l'argent pour les acheter.

Mais je gagnais quelques sous par ci par là à aller pêcher une friture ou un plat de moules ou de crevettes, à faire des commissions et des corvées pour les uns et les autres; je gagnais surtout en été, quand il venait des Parisiens s'établir dans le pays pour se baigner à la mer. J'avais donc une petite somme en réserve, et, le dimanche suivant, je m'en allai à Notre-Dame-de-Grâce, auprès d'Honfleur, et j'achetai une jolie croix en argent pendue à une petite chaîne. Le reste de la semaine, je guettai Rose pour lui parler quand je la verrais seule.

Ses parents n'avaient qu'une cour plantée de pommiers autour de leur maison; mais ils avaient une grande prairie en pente, sur le côté gauche de la route de Criquebœuf, presque au sortir de Villerville. Claudine Lefourcheux y allait traire ses vaches, et la petite l'accompagnait toujours. Quand c'était fait, la mère s'en revenait à la maison, rapportant sa provision de lait, et Rose allait servir deux ou trois maisons bourgeoises le long de la route. Je l'attendis donc un matin et je me présentai tout à coup devant elle, comme elle entrait dans le sentier qui menait à la villa des Jasmins.

—Bonjour Rose! lui dis-je résolument. Tu vas bien?

Elle s'arrêta et me regarda d'un air étonné; puis, disant froidement "bonjour!" elle fit un pas pour continuer sa route.

—Attends un peu, Rose! j'ai quelque chose à te montrer.

Et j'ouvris sous ses yeux la petite boîte qui contenait, couchée sur du coton rose, la croix d'argent avec sa chaîne.

Les filles, grandes ou petites, aiment les bijoux: les yeux de Rose se mirent à briller de plaisir.

—C'est pour toi, repris-je, pour que tu la portes le jour de ta première communion.

—Pourquoi?

—Mais.... en souvenir du temps où nous étions enfants tous les deux, où nous nous amusions ensemble.... Te rappelles-tu le jour où la mère Persil m'a amené?.... Non, tu ne te rappelles pas: tu étais si petite! Mais moi je ne l'ai pas oublié: tu as été si gentille pour moi! J'avais beaucoup de chagrin et tu m'as consolé; je m'en souviendrai toujours.... Tu m'appelais ton ami dans ce temps-là, Rose!

Elle baissa la tête, hésita et finit par me dire timidement:

—C'est que tu as bien changé depuis, Romain! On raconte tant de choses sur toi.... ma mère me dit que c'est très vilain, que tu seras un ivrogne, que tu l'es déjà.... cela me fait beaucoup de peine et.... tu vois bien que tu ne peux plus être mon ami!

—Oh! Rose pour une malheureuse fois! Je te jure que cela ne m'est arrivé qu'une seule fois, il y a longtemps, et encore ce n'était pas ma faute.... Depuis je n'ai jamais été ivre.... Mais si tu crois que cela ne donne pas envie quelquefois de faire tout ce qu'on vous reproche, de s'entendre dire partout: "Fils d'ivrogne! tu finiras comme ton père!" Même les enfants, même toi!

Rose était toute émue, son bon petit cœur souffrait de mon chagrin; il éveillait dans sa mémoire une foule de souvenirs de nids d'oiseaux, de fleurs, de fruits, de jouets que je lui avais apportés, sans craindre ma peine quand il s'agissait de lui faire plaisir: tout cela plaidait ma cause. Et puis je crois bien que la chaîne et la croix lui faisaient envie.

Elle releva la tête et me regardant en face:

—Bien vrai, tu n'es pas un ivrogne? me dit-elle.

—Bien vrai!

—Et tu n'en deviendras pas un?

—Jamais! je te le promets. Prends la petite boîte si tu me crois.

Je la lui glissai dans la main. Elle la prit et me sourit.

—Je suis bien aise, Romain, de voir que tu es toujours un bon garçon; je répéterai à ma mère ce que tu m'as dit.

—Et cela me fera du bien, vois-tu, de savoir qu'il y a des gens qui pensent du bien de moi....

L'horloge vint à sonner.

—Ah! mon Dieu! et mon lait! s'écria Rose, et elle se mit à courir sur la route, avec ses boîtes à lait qui brillaient au soleil.

XIV

DEUX ANS DE CALME PLAT.—INQUIÉTUDE DE LA MÈRE PERSIL.—LE TIRAGE AU SORT.—RETOUR D'HILAIRE—BON POUR LE SERVICE!—JE RESTE SEUL AVEC LES VIEUX.

Il semble que cela ne doive pas peser lourd, pour un grand garçon de seize ans, l'opinion et l'amitié d'une petite fille de douze ans, mais je me trouvais si seul que ce fut un vrai bonheur pour moi de n'être plus méprisé par Rose. Elle dut dire beaucoup de bien de moi à sa mère en lui montrant mon cadeau, car la mère me remercia très poliment la première fois qu'elle me rencontra, ajoutant que j'avais dû me priver de bien des choses pour acheter cela.

De quelles choses voulait-elle me parler? de cidre ou d'eau-de-vie, peut-être? Dans tous les cas, elle me savait gré de m'en être privé pour parer Rose. La croix brilla sur la robe blanche de la petite le jour de la première communion, et quand elle passa près de moi en sortant de l'église, elle me jeta un regard tout pareil à ceux d'autrefois. J'avais reconquis ma petite amie.

Il y a encore là dans ma vie deux années dont je n'ai rien à dire. Je travaillais beaucoup; la mère Persil avait confiance en moi, voyant que décidément il n'y avait pas lieu de me faire des reproches; nos affaires,—je dis nôtres, parce que je me considérais comme de la famille,—marchaient à souhait, si bien qu'on avait acheté une pièce de terre au bout de la prairie pour pouvoir garder les veaux de nos vaches afin de mieux les vendre plus tard.

Enfin tout allait très bien; Rose et sa mère me faisaient bon visage et disaient du bien de moi, ce qui relevait un peu ma réputation, et je n'entrais plus jamais au cabaret, bien décidé que j'étais à faire mentir les mauvaises langues.

Mais au bout de deux ans, la mère Persil commença à s'inquiéter de la conscription. Hilaire approchait de ses vingt ans. Comment viendrions-nous à bout de tout l'ouvrage quand il ne serait plus là? Le père Persil ne faisait plus rien du tout; il était plutôt gênant qu'utile, se mettant dans votre chemin ou voulant se faire donner des explications dans les moments de presse où on n'avait pas le temps de s'amuser. Sa femme abattait de l'ouvrage, on ne pouvait pas dire le contraire, mais elle n'était plus bien forte, et nous n'étions pas trop de deux pour les grosses besognes.

Quand je dis deux, il faut entendre que je faisais l'ouvrage d'un homme et demi; Hilaire aimait à se donner du bon temps, il allait à toutes les fêtes des environs, comptant toujours sur moi pour faire ce qu'il n'aurait pas fait; bien entendu, je n'allais pas m'en plaindre à la mère Persil. Elle l'aimait tant, la pauvre femme! elle lui trouvait une si belle tournure, une si belle figure et tant d'esprit! Le fait est qu'il était devenu très beau garçon, et que quand il était dans une compagnie il trouvait moyen de faire rire tout le monde.

Aussi il aimait à aller partout où on s'amusait, et il était glorieux de sa personne et de sa toilette: il avait les plus belles cravates de soie de tout le pays, et demandait sans cesse à la mère Persil de l'argent pour acheter une casquette neuve ou une belle épingle, ou un beau gilet qui se voyait de loin, avec sa chaîne de montre en travers de l'estomac. Tout cela coûtait cher; mais pour lui elle aurait vendu sa dernière chemise.

Je crois bien que quand elle se lamentait d'avance, disant: "Que deviendrons-nous, quand Hilaire sera parti! nous ne pourrons jamais faire tout l'ouvrage!" elle sentait bien au fond qu'il n'en faisait pas autant qu'elle avait l'air de le croire; mais la vérité, c'est qu'à l'idée de ne plus le voir, son cœur se fondait. Ces choses-là [illegible] pas.

A mesure que le moment approchait, son inquiétude augmentait. Dans ce temps-là, si on tirait un mauvais numéro, on en avait pour sept ans à porter le fusil. Ou bien, si l'on était riche, on achetait un remplaçant; mais les Persil n'auraient jamais pu trouver les deux ou trois mille francs qu'il fallait, à moins de vendre leur bien; et alors, que seraient-ils devenus? Les hommes coûtaient même plus cher cette année-là, à cause des bruits qui couraient qu'on allait avoir la guerre.

La pauvre mère Persil voyait déjà son Hilaire tué par les ennemis, et elle brûlait des cierges à tous les saints en renom pour qu'il amenât un bon numéro. Quand je la voyais s'essuyer les yeux, j'avais envie de pleurer moi aussi de son chagrin, et si j'avais eu l'âge d'être soldat, je me serais offert pour remplacer Hilaire et la consoler. Mais il n'y avait pas moyen.

Comme il était né au mois de décembre, il tirait au sort à vingt ans; moi qui étais du mois de mars, je ne tirerais que deux ans après lui, quoi qu'il n'y eût que quinze mois entre nous; et on ne m'aurait pas accepté comme remplaçant tant que je n'avais pas satisfait à la loi pour mon compte.

Le jour du tirage arrive; il y avait bien des nuits que la mère Persil ne dormait plus. Elle aurait bien voulu aller à Pont-Lévêque, pour accompagner Hilaire; mais justement le père Persil venait d'avoir un coup de sang, et il y avait tout un côté de son corps qu'il ne pouvait pas remuer: il n'y avait pas trop d'elle et de moi pour le soigner, et s'occuper des bêtes. Hilaire s'en alla donc seul, et la journée parut longue. Vers le soir, la mère Persil ne pouvait plus tenir en place; elle me disait sans cesse:

—Romain, va donc sur la route voir s'ils ne reviennent pas.

J'y allais, je ne voyais rien, je revenais le lui dire. Moi, je ne les attendais pas sitôt; je pensais bien qu'après le tirage, les conscrits se promèneraient en ville, comme c'est l'usage, en chantant pour se donner du cœur, non sans entrer au cabaret plus d'une fois.

Enfin je crus entendre comme un bruit de roues et de grelots: bientôt il s'y joignit des voix, qui riaient, qui criaient, qui chantaient. J'allai un peu en avant, et, arrivé au haut d'une montée, je vis de loin une voiture qui s'approchait. Quand je dis une voiture je me trompe; je ne la voyais pas, puisqu'il faisait noir; ce que je voyais, c'était une quantité de lanternes, les unes de verre, les autres de papier, ballottées par le trot des chevaux qui traînaient cette voiture invisible. Quelques moments plus tard, je distinguai un drapeau, puis une quantité de grands rubans flottants; je voyais leurs couleurs quand ils passaient devant la lumière des lanternes. Je compris que c'étaient nos conscrits qui revenaient, chacun portant pour s'amuser une lanterne allumée; les rubans ornaient les chapeaux de ceux qui étaient tombés au sort.

Je me dépêchai de rentrer à la maison—s'il y avait une mauvaise nouvelle à annoncer à la mère Persil, j'aimais autant qu'elle l'apprît par un autre que par moi; j'entrai en criant:

—Les voilà!

Elle se leva toute pâle:

—Tu les as vus?

—Oui, ils sont tout près.

—Et Hilaire?

—Je ne sais pas.

Elle sortit, je la suivis, laissant le vieux seul pour un instant, et nous arrivâmes à la route au moment où la voiture s'arrêtait derrière l'église.

La mère Persil me saisit le bras en poussant un grand cri: Hilaire gesticulait debout dans la voiture, il chantait à tue-tête, et un grand numéro était attaché par devant à son chapeau, d'où pendaient de longs rubans tricolores.

Au cri de sa grand'mère, il sauta par terre, la regarda et se mit à rire en tendant vers elle sa main ouverte.

—Numéro six! cria-t-il. Bon pour le service! Vive la France! Donne-moi de la monnaie....il faut régaler les camarades!

Machinalement, la mère Persil fouilla dans la poche de son tablier et en tira quelques sous. Hilaire s'en saisit et, répétant: "Je vais régaler les camarades!" il rejoignit le groupe qui entrait dans le village. Nous distinguâmes sa voix qui hurlait plus fort que toutes les autres la chanson des conscrits de ce temps-là:

—C'est le maire et le préfet,
Qui sont deux fameux cadets.
Ils nous font tirer-z-au sort,
Pour nous envoyer-z-à la mort!

La mère Persil était restée debout sur la route, immobile comme une statue de bois. Je la pris par le bras en lui disant doucement: "Allons, mère, il faut rentrer; le père est seul.... Il va revenir tout à l'heure...."

Elle se laissa mener sans rien dire; mais une fois à la maison elle se laissa tomber sur une chaise près du foyer, et fondit en larmes.

Elle pleurait encore deux heures après, malgré tout ce que nous pouvions lui dire, moi d'abord, et ensuite Rose et sa mère, que j'étais allé chercher pour la consoler.

Le retour d'Hilaire les mit en fuite; il était gai, trop gai, sa manière de consoler sa grand'mère fut de la prendre par la taille pour la faire danser, et puis il parlait de l'armée française, des Arabes et d'Abd-el-Kader. S'il avait régalé les camarades, il n'avait sûrement pas oublié de se régaler lui-même.

Le lendemain il était calmé; il avait bien dormi, lui, mais la mère Persil n'avait fait que pleurer toute la nuit, je l'avais entendue de mon lit à travers la cloison. Elle ne le gronda point de s'être grisé: pauvre garçon, il était si malheureux! il avait bu pour s'étourdir! et jusqu'au jour où il dut rejoindre son régiment, elle le choya comme un enfant, tirant sans cesse des pièces d'une boîte ornée de coquillages où elle enfermait ses économies, pour lui faire quelque surprise. Lui il se laissait gâter et jouissait de son reste.

Il partit enfin, laissant les deux vieux dans les larmes; le père Persil commençait à reprendre le mouvement, et si son intelligence avait reçu un coup, il lui en restait assez pour comprendre que son petit fils s'en allait et qu'il avait toute chance, avant que le garçon revînt, d'être couché dans le cimetière.

Je restai donc seul avec les pauvres vieux, chargé de tout le travail de la maison, car la mère Persil, occupée à soigner son mari, ne pouvait plus guère faire autre chose que son ménage.

Je puis dire sans me vanter que le bien ne dépérit pas pour être laissé à mes seuls soins. Au contraire, tout fut fait régulièrement et il ne resta jamais rien en souffrance; au lieu que, du temps d'Hilaire, il m'arrivait de compter sur lui pour telle et telle besogne dont il s'était chargé et que, finalement, il ne faisait point, si bien que j'étais obligé de l'exécuter à la hâte, au dernier moment. A présent que je n'avais plus à compter sur personne, j'étais plus à l'aise pour caser mon ouvrage. Mais je n'avais guère le temps de me reposer.

Je ne m'en plaignais pas d'ailleurs. Après ma première enfance si malheureuse, c'était donc dans cette maison que j'avais trouvé une existence de paix, de liberté, de joie; là, depuis des années, j'avais dormi toutes les nuits sans craindre d'être réveillé par un bruit de querelles et de coups; j'avais mangé à ma faim, et surtout j'avais été traité avec douceur. Oh! cette tendresse de la mère Persil, qui m'appelait son *fieu*, qui m'embrassait quand j'étais petit, qui avait toujours une bonne parole à m'adresser, qui m'avait toujours traité comme l'enfant de la maison, combien je lui en étais reconnaissant!

Travailler pour elle m'était une joie, et l'idée ne me serait jamais venue que j'en faisais trop; au contraire, j'aimais à me donner de la peine pour qu'elle n'eût plus qu'à se reposer. Souvent, quand je la regardais, la chère bonne vieille, un peu plus courbée, un peu plus petite qu'autrefois, mais toujours vive, propre et ordonnée, savonnant son linge ou épluchant ses légumes devant la porte, non sans donner de temps en temps un coup d'œil à son vieux mari pour voir s'il n'avait besoin de rien, tout mon cœur volait vers elle, et j'aurais voulu inventer quelque chose d'extraordinaire pour lui prouver combien je l'aimais.

XV

LES LETTRES D'HILAIRE.—J'ARRIVE A L'AGE DE LA CONSCRIPTION.—MA RÉSOLUTION.—UN BON NUMÉRO.—MES REGRETS.—MES CHATEAUX EN ESPAGNE.—MON DÉPART.

J'avais bien besoin de travailler, pour maintenir la maison en prospérité. Nous ne dépensions pourtant guère, les vieux et moi, et je m'étais mis à faire tous les métiers, aussi bien de maçon et de couvreur que de menuisier et de jardinier, pour réparer la maison, les meubles et le reste quand il s'y faisait quelque avarie. De cette façon, nous n'avions pas à payer des ouvriers. Pourtant la boîte à coquillages de la mère Persil ne contenait jamais grand'chose, et ce qu'elle y mettait n'y demeurait pas longtemps. Ce qui la vidait, c'étaient les lettres d'Hilaire.

Ce n'était pas qu'Hilaire sût écrire, pas plus qu'il ne savait lire, ni moi non plus; mais il trouvait des gens pour lui écrire ses lettres; il n'avait qu'à dicter. Quand les lettres arrivaient, la mère Persil se rajeunissait tout d'un coup de dix ans; elle se redressait, et ses petits yeux brillaient comme des chandelles sous son bonnet de coton.

Rien que de tenir dans sa main ce papier qui avait passé dans les mains d'Hilaire, elle était déjà contente. Mais il fallait quelqu'un de savant pour lui en faire la lecture; et elle se mettait en route avec la lettre. Elle s'en allait trouver le vieux cordonnier qui demeurait sur la place de l'église; il était complaisant, et il se dérangeait pour venir lire la lettre chez la mère Persil, afin que son mari pût l'entendre. Et puis il lisait comme un curé prêche; on entendait bien tous les mots, et il y mettait un ton, comme si c'était la personne elle-même qui parlait.

Les lettres étaient toutes pareilles. Hilaire commençait par donner des nouvelles de sa santé, qui était bonne, et nous souhaiter à tous la pareille; il parlait un peu de la ville où il était, se plaignait de la gamelle et finissait par demander un peu d'argent. Il avait cassé une vitre ou des camarades lui avaient pris quelque objet de son fourniment; ou bien il avait dû payer la goutte ou offrir des cigares au caporal ou au sergent pour n'être pas puni; ou encore il souffrait de la faim et désirait acheter de temps en temps un peu de lard ou de boudin pour manger avec son pain de munition; enfin pour une raison ou pour une autre, il lui fallait toujours de l'argent.

Cela me paraissait un peu étonnant. J'avais toujours cru que les soldats étant logés, nourris et habillés, et même un peu payés, pouvaient vivre sans tourmenter leur famille, mais la mère Persil trouvait excellentes toutes les raisons d'Hilaire, elle s'attendrissait à l'idée qu'il ne mangeait pas à son appétit, et elle fouillait dans sa boîte. Le vieux cordonnier écrivait la réponse; la mère Persil allait à la poste chercher le mandat et Hilaire se tenait tranquille pendant quelque temps. Puis il écrivait de nouveau; et c'était toujours la même chose.

Quand je dis la même chose, ce n'est pas tout à fait cela: il avait commencé par demander une pièce de quarante sous, et pendant la seconde année c'était toujours de cinq francs, pour le moins, qu'il avait absolument besoin, et les lettres, c'est-à-dire les demandes, arrivaient de plus en plus souvent.

Cela commençait à nous gêner; je ne sais si la mère Persil prenait de l'inquiétude, car elle n'en parlait pas de peur d'avoir à blâmer Hilaire, mais moi j'en avais beaucoup. Le moment approchait où j'allais à mon tour à la conscription: si je tombais au sort que deviendraient les deux vieux? Ils seraient obligés de prendre un valet; et avec quoi le payeraient-ils, puisque tout l'argent qu'on pouvait amasser était envoyé à Hilaire? Et puis quel valet travaillerait comme moi, de toutes ses forces et de tout son cœur?

Si je partais, ce serait un vrai désastre. Si j'avais un bon numéro, je savais bien ce que je ferais. J'irais au régiment remplacer Hilaire; en deux ans il n'aurait pas eu le temps de se gâter tout à fait et il redeviendrait raisonnable quand il se retrouverait au pays.

Il avait bon cœur, quoiqu'il aimât trop à rire et à s'amuser; quand il se verrait le seul appui de ses grands-parents qui l'avaient tant soigné et tant aimé, il se mettrait à travailler courageusement. Moi je ferais les cinq ans qui lui restaient. Je n'avais pas grand goût pour le métier de soldat, mais la mère Persil serait si heureuse! je m'étais souvent demandé ce que je pourrais faire pour lui marquer ma reconnaissance; eh bien, c'était tout trouvé, je n'avais qu'à lui rendre son cher Hilaire. Cinq ans, c'est long, mais on en voit la fin après tout; au bout de cinq ans je reviendrais et nous serions tous heureux ensemble.

Je ne sais pas si la mère Persil avait cette idée, de me voir achever le congé d'Hilaire, ou bien si elle craignait de me perdre, moi aussi; pour aller tirer à Pont l'Evêque, elle m'embrassa comme quand j'étais enfant, et me dit: "Bonne chance, *mon fieu!*" avec une voix qui tremblait et des yeux brillants de larmes.

J'amenai un bon numéro: et sans attendre les camarades pour aller boire avec eux et revenir tous ensemble au pays, je montai dans la carriole du père Lebienfait qui se trouvait là pour ses affaires et qui repartait pour Criquebœuf: nous étions redevenus bons amis! A Criquebœuf je descendis et marchai d'un bon pas; j'avais hâte d'annoncer la nouvelle à la mère Persil. Tout en marchant je regardais autour de moi. Le ciel était clair, le soleil couchant brillait sur les arbres et les prés couverts de givre, et cela me semblait beau.

Je regardais les maisons, les fermes, les chemins, les plantations de pommiers et je me disais en soupirant: "Il te faut quitter tout cela!" Mais je me raisonnais moi-même, et je repris ma course en pensant à la joie que j'allais causer à la mère Persil.

J'arrivai à l'entrée du raidillon; je commençais à le gravir.

—Est-ce toi, Romain? me cria une voix tremblante.

J'avançai, et je vis la mère Persil sur la porte de son jardin: elle avait encore l'oreille fine, et elle avait reconnu mon pas bien avant de m'apercevoir. Je pris ma course, en trois bonds je fus près d'elle:

—C'est moi, mère Persil, avec un bon numéro!

Elle devint toute pâle:

—Ah! sainte Vierge! Quel bonheur! J'avais si grand'peur de vous perdre tous les deux!

Elle avait dit tous les deux. Elle me mettait au même rang qu'Hilaire! j'en eus le cœur tout réjoui.

—A présent, *grand'mère* (je l'appelais quelquefois ainsi) savez-vous ce que je vais faire? je vais servir de remplaçant à Hilaire: il reviendra et j'achèverai son temps de service. Que dites-vous de cette idée-là?

Elle n'en dit rien, la pauvre femme; elle demeura toute saisie, me regardant pour deviner si je causais sérieusement.

Mais quand elle comprit que ce n'était pas pour rire, je vis bien à son air que mon idée était bonne. Elle n'osait pas tout de suite accepter; mais je lui fis croire que j'avais grande envie de voir du pays et d'être soldat; mon départ fut décidé et on s'occupa tout de suite des formalités à remplir.

Il ne faudrait pas croire que je m'en allais de gaieté de cœur, et que je ne regrettais rien. Au contraire, je regrettais; le vieux père Persil, que j'aimais comme si j'avais été son enfant; le pays où j'étais depuis si longtemps et où j'avais été heureux; et les bêtes qui étaient accoutumées à mes soins; et les gens du village qui me voulaient du bien, maintenant qu'ils voyaient que décidément je n'étais pas devenu un ivrogne; et nos voisins.... et surtout la petite Rose.

C'est qu'elle devenait bien gentille la petite Rose! Toujours gaie, douce, bonne comme autrefois, jolie comme un cœur, propre, avenante, avec des airs sérieux de petite femme tout à fait amusants; et active, adroite à tout ce qu'elle faisait, une vraie ménagère. Depuis que nous nous étions raccommodés, elle ne passait plus près de moi en détournant la tête; elle répondait gentiment à mon "bonjour!" et d'une voix riante qui me faisait l'effet d'un chant d'oiseau.

Elle m'appelait quand elle était embarrassée, quand elle avait un ouvrage pénible à faire ou quelque chose de lourd à porter; et j'aurais tout laissé pour lui rendre service. Elle avait seize ans, ce n'était encore qu'une enfant; mais dans cinq ans heureux celui qui pourrait faire d'elle sa femme. A la vérité je n'étais qu'un pauvre garçon sans famille et sans argent; mais je m'étais refait une bonne réputation, et on savait ce que valaient mes bras. Les parents de Rose n'avaient point de fils; ils aimeraient sans doute mieux un gendre entendu au travail de la terre et capable de faire prospérer leur bien, qu'un ouvrier ou un marin, dont les gains passeraient à payer des valets de ferme. Dans cinq ans je reviendrais; Hilaire serait sans doute devenu sage, car il lui aurait bien fallu travailler.

Le père et la mère Persil pourraient donc se passer de moi, et si les parents de Rose voulaient, et elle aussi.... Tout cela était bien loin dans l'avenir; aussi je n'en parlai à personne.

(*A continuer.*)

Calino passait sur le pont Neuf.

Il est arrêté par la voix d'un vieil aveugle qui lui demande la charité. Après lui avoir donné son obole, il se met à causer avec lui.

—Est-ce qu'il y a longtemps que vous venez sur ce pont?

—Ah! monsieur, je crois bien, il y a plus de trente ans.

—Sapristi; mais alors vous avez dû voir bien des gens se jeter à l'eau.

Bébé est en visite.

Un caniche lui fait fête et lui lèche la figure.

—Oh! maman, s'écrie Bébé, regarde donc touton qui me goûte.

Le petit X.... vient de recevoir, à son carole, une paire de giffles retentissantes et est parti furieux.

Tout à coup la porte du grand salon se rouvre, et donne passage à l'aimable jeune homme qui, sur le seuil, jette ces paroles d'un air terrible:

—Si on croit que je me laisserai arranger toujours comme ça, sans rien dire... on se trompe!

Et il disparaît.

M. Prudhomme célèbre les avantages de la gymnastique:

—Il n'y a rien de pareil pour la santé, dit-il, elle augmente les forces de l'homme, prolonge ses jours.

—Mais nos ancêtres ne faisaient pas de gymnastique, cependant, fait observer quelqu'un.

—Ils n'en faisaient pas, réplique M. Prudhomme; mais aussi, ils sont tous morts.

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.

Une semaine commençant Dimanche 19 janvier.

Seule matinée samedi aux prix du soir

Le comédien inimitable,

—J. K. EMMET,—

Dans son drame entièrement nouveau et naturel,

UNCLE JOE, or FRITZ IN A MAD HOUSE.

Joué pendant 3 mois au Théâtre de la 14me rue New York. Troupe excellente, changement de décors. Le plus grand et le plus beau chien du monde, Plinlimmon, le chien de $5,000. Dimanche, 26 janvier.—Les Kiralfy dans Lagardère.

19 janv—17

THEATRE ST-CHARLES.

J. M. Gilbert ....Directeur

Dimanche 12 janvier

MATTIE VICKERS

—Dans—

Jacquin or Paste & Diamonds

Entrée 10, 25, 50

Dimanch, 19 jan—ADA GRAY dans EAST LYNNE. 12 jan—

Académie de Musique de Bidwell.

MME VEUVE DAVID BIDWELL, Propriétaire et directrice.

A. ROIG ....Administrateur-Gérant

Commençant Dimanche soir, 19 janvier.

Le Grand Succès du Lyceum Theatre, New-York.

SWEET LAVENDER.

On peut retenir les places réservées à partir d'aujourd'hui.

Dimanche, 26 Janv.—ANNIE PIXLEY.

16 janv—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

Jeudi, 16 janvier. Prof. Wallace, Silk King. Cage de lions savants. L'homme tatoué. Dernière semaine du garçon squelette et autres curiosités. Dans le théâtre, "The Lehrs Novelty Co. 23 janvier, les deux Blaitt dans leur merveilleuse joute de natation. 16 janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Francis W. Bremer.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.—No 28,077.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—LUNDI, 20 janvier 1890, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre signé le 6 janvier 1890, par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., il sera vendu au local coin Magazine et Joséphine—

Le stock de pianos, instruments de musique, accordéons, musique, etc., consistant en partie de:

2 pianos Peck.
3 pianos James & Hellstrom.
2 pianos Halleth & Cumston.
4 pianos Pleyel.

—Aussi—

1 orgue de Crown et 1 orgue de Beatty, guitares, violons, accordéons, banjos et autres instruments de musique, tabourets de pianos, vitrine, coffre-fort en fer et autres objets mobiliers, comme par liste enregistrée dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

9 janv—9 12 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Tereza Dietrich Groetsch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2[illegible],929—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le VENDREDI 21 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annunciation et Joséphine, désigné comme le lot No Onze de l'ilet No Dix sur le plan original du Faubourg Lafayette, déposé à l'étude de l'article Pollock ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure, à la mesure française, soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingt actions du capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre vingts piastres montant du prêt, avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 1881 et une somme de neuf cent soixante piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur une somme de cent soixante piastres du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1886, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu du dit stock hypothécaire de la dette non encore due, mais pouvant être réclamé suivant la charte et les lois de la banque à savoir: La somme de six mille deux cent quarante piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à la charte et ses lois et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

20 janv—20 27—3 10 17 24 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George D. Geddes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,020—En vertu d'un ordre de vente daté le 5 janvier 1890, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les dépendances, accessoires, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo désigné comme lot numéro quatre sur un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 4 septembre 1856 déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, lequel dit lot mesure, au pied américain, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 jan—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs les héritiers de Mme Félix Venn, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,733—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville (Faubourg Marigny) dans l'ilet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur; le dit lot forme partie du lot désigné par le numéro 200 sur un plan du dit Faubourg Marigny, borné sur un côté par le lot 199 du dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

23 déc—23, 30—janv 6 13 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries—Groceries—Groceries, Etc.

William Hart vs. J. M. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,466—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 janvier 1890, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot assorti de groceries, vins, liqueurs, installations et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 janv—17 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, Etc., Etc.

A. Rocherran & C. T. Duganes vs. Veuve Thos. J. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,992.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 27 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de meubles de ménage, installations, articles divers, conformément à l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

17 jan—17 21 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Wm. M. O'Hara vs. Bettie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,701.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 20 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres: Un lot de meubles de ménage, assortis, conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 jan—9 15 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Kate Dorance, veuve etc. vs Alphonse V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Alphonse V Philips, défendeur dans le procès de James Simeon vs Louis Seymour, et numéroté 27,178 sur le Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ensemble avec le billet hypothécaire sur lequel le dit procès est basé, étant un billet pour la somme de $320 00, fait par Louis Seymour à son propre ordre, et endossé par lui, daté le 9 novembre 1887, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du 9 novembre 1888 jusqu'à paiement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 janv—16 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriétés de valeur améliorées rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet, (la rue à l'arrière étant Julie.

Charles Leb vs Mme A. C. Avinenc, veuve de Michael Hoefner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julie, mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St-Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt sept pieds cinq pouces et six lignes de large dans le fond.

Etant la même propriété que la défenderesse a acheté de Emile Augand d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 12 novembre 1885.

Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122 Folio 723.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 jan—15 22,29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carrau vs. Frederick Bretz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et avant, au pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 38 pieds 3 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se referme par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 déc—24 25 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louisa A. Legett et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 27,755—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny). Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente-et-un sur le plan général du dit faubourg, mesurant cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante cinq dollars, montant de l'emprunt de stock du dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873 et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions: huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1875, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876, huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 18[illegible]2, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887, aussi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété: l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Tadury vs. Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,082—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Johnson, Fleur, Bienville et Conti, mesurant huit pieds neuf pouces de face à la rue Johnson, quatre-vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, cinquante quatre pieds deux pouces et une ligne vers la rue Conti, ensuite s'élargissant à angle droit vers la rue Conti de dix-sept pieds, ensuite une seconde profondeur parallèle à la rue Conti de vingt-neuf pieds dix pouces et vingt cinq pieds neuf pouces de largeur dans le fond. Acquis par le défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Moses Fox vs. Louis Trost, No 16,930, du dossier de la Cinquième Cour de District pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'acte exécuté par le shérif, le 15 avril 1867, enregistré au bureau de transfert, livre 92, folio 397.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 janv—13 20 27—3 10 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,440—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,085 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations, et demandes, étant un quart indivis de la dite succession, mobilière, immobilière droits et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de face rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 déc—24,31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,616—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Delord, Rampart et Julia, désigné comme lot No trois, sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Hermann, ex notaire, et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.

2° Une réclamation contre la Mechanics Homestead Association de cette ville pour dix actions de stock souscrites par feu Patrick Ryan, conformément au livre No 15[illegible], séries A, sur lesquelles $537 50 ont été payées—et ce montant, avec l'intérêt, à la somme de $745.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

20 déc—20—6 13 20 27—1 fév

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie...	$311,493 43	
Primes de rivières...	24,759 93	
Primes maritimes...	9,579 31	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887.	78,727 07	
		$4[illegible] 74
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1888.	$85,561 39	
Primes remboursées.	29,191 86	
Réassurances........	39,519 52	
Commissions........	24,063 65	
		1[illegible] 37
Primes nettes acquises........		$174,383 41
A ajouter intérêt........		35,892 97
Total des recettes........		$210,276 38
Moins—		
Pertes par le feu, payées........	$70,392 60	
Pertes de rivières payées........	3,142 55	
Pertes maritimes payées........	3,502 65	
Pertes non ajustées et non échues........	32,351 49	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences........	41,977 07	
		15[illegible]
Profits nets........		$53,[illegible]
A ajouter, gains de profits et pertes........		8,306 [illegible]
		$62,216 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans.	$179,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane........	246,536 00
Actions de banques et autres........	128,293 00
Billets à recevoir........	21,483 21
Argent comptant........	25,047 87
Propriétés foncières........	25,628 25
Primes en voie de collection........	34,991 08
	$662,013 51

PASSIF.

Capital-actions........	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises.	85,501 39
Réservé pour pertes non payées.	32,351 49
Réservé pour licences non payées dans d'autres Etats........	300 00
Dividendes........	18,[illegible]
Surplus........	150,[illegible]10 72
	$662 013 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 22me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1889 (CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
G. W. Sentell,	Walter C. Flower,
I. L. Lyons,	Jos. Vignes,
Colonel T. L. Macon,	A. Xiques,
N. Landry,	J. M. Walsh,
Chas. Holloway,	T. S. Waterman,
F. J. Odendahl,	Frederick Wing,
W. A. Phelps,	P. Werlein,
W. G. Wheeler,	A. M. Silbernagel,
J. M. Frankenbush,	A. G. Lobdell,
Simon E. Marx,	Lloyd R. Coleman,
P. J. Cockburn,	C. Hernandez,
H. T. Cottam,	O. Elmer,
J. A. Braselman,	J. A. C. Wadsworth,
A. M. Delavallade	

Avis aux Créanciers

Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein,	A. M. Aguiesta,
F. Alpuente,	A. Alciatore,
Joseph Batt,	Joseph Bengers,
A. Ravin & Co.,	Dr. I. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. succn,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Bellon,	Bercier & De Bon,
J. Bobola,	F. Bedon,
J. Brandon,	F. Brecou,
J. F. Bartholomy,	Louis Boner,
Bernie & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	R. E. Bariade,
J. M. Bauffer & Co,	W. Alexandre Bacon,
Jean Ballencia,	J. A. Bordenave,
Samuel Bandera,	Connagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couturie,	P. Cars,
Lucy Clark,	[illegible]
Creole Fire Co. No. 9,	Canal & Miller,
P. Casse, agent,	P. Chalin,
Eugene Couleu,	M. Connell,
J. Contant,	L. Charcol,
J. H. Charest,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lancastre,
Mme Louis De Gaffe,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Dantonetto,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Saint Hart & Co,
Dominique Denis,	George Degan,
G. Drouet,	G. M. Bell,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Duvollet & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. P. Fleitas,	Foley, Cengar & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fasick,
Fritz & Bressler,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Faiser,
Gustave Furste,	B. C. Folmar,
Faber & Gonschelin,	G. R. Finstav,
Mme Gaut Fournet,	Joseph [illegible],
Joseph Gassinger,	Genelly & Allen,
T. Geneselly,	A. Greenchy,
Isidore Gerard,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arcade Guirand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard German,
S. Gutmault,	J. Gerhel,
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hemans & Co.,	George Haw, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herzog,
U. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Isaac Aycock & Co
Johnson & Mansen,	O. B. Johnson,
Jeanmenaud & Co,	J. M. Justinian,
B. Jahrens,	F. Jenfreid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Hullander,	Kendig & Co,
Dr E. Kunzmann,	Anatole Lieutaud,
Joseph Larrieu,	R. Lapine,
M. Lamasse,	X. Layraisse,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dehla,	Mme J. B. Leprete, Suc
T. Lafon,	La. Ice Manufac. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamis,
E. Montesse & Co,	Charles Masson,
A. J. Mentain,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
F. Masson,	O. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Mioston, Succ. de	J. Manand,
Philip McCabe,	T. Moreno,
Lucien Mailo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Berville Nivetta,
Horton & Bell,	Frank Oberhausen,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden, exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. R. Packard,
A. Pallaniz,	E. Pitot,
P. Pena,	Planters Cotton Press
A. Quinn Fils	E. Labusse,
E. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Straub,	Mme Anna Saron,
J. R. Sarrazin,	William Sweets,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
Suraux,	
R. Smith,	Swarbacher & Dryer,
M. Scot,	H. F. Starcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfried & Co,
D. H. Sysert,	S. Susbery,
J. B. Sanlari Schuller,	J. J. Stewart, trésorier
David Stewart,	F. Soubiet,
Mme M. E. [illegible],	C. B. Singleton,
E. F. Schmiedecke,	Alfred Shaw,
H. N. Seats,	P. Samsonath fils
Nicholas Th[illegible],	R. A. Terrebonne,
A. Tosca,	S. M. Todd & Co,
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vernier,	Jos A. Vignaud,
Philip Vallarie,	Francois Voitra,
Philip Wagner,	Adolph Wetz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
B. Wagner,	E. R. White,
E. L. Zoll & Co	M. A. Zenno

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, three months, [illegible].

LEON QUEYROUZE,

"GROCERS" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an........	$12 00
Six mois........	6 00
Trois mois........	3 00
Un mois........	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an........	$3 00
Six mois........	1 50
Quatre mois........	1 00
Un mois........	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,

73......CHARTRES......